

Conseil syndical du 07/02/2024

Procès-Verbal

Étaient présents :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Freddy REY

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Stéphane GUSMEROLI, Roger JOURNET

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Éric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Pascal Gentil

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Fabien GALLICE, Roland BESSON, Nadine REUX, Mathias LAVOLE, Bertrand PUGNOT, Raymond VAGNON, Evelyne LABRUDE

AVAIENT DONNE POUVOIR : Gilles Bourdier à Jean-Louis Reynaud

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du Conseil pour leur présence et fait un tour de table de présentation des présents

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 08/11/2023 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

✚ Roger Journet fait remarquer qu'il n'y avait pas eu d'observation de la part des membres.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec une abstention

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

1. Présentation analyse financière rétro-prospective et prospective
2. Points techniques :
 - o Avancement du contrat de bassin
 - o Programme d'Etudes Préalables
3. Election d'un nouveau membre au bureau syndical
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Délibérations :
 - o DOB
 - o Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat
 - o Règlement Budgétaire et Financier
 - o Election nouveau membre au bureau syndical
 - o Demande de financement : animations postes 2024

- Demande de financement : animations poste PAPI 2024
 - Demande de financement animation foncière Grand Marais et Lac St Julien de Ratz
 - Avenant à la convention 2023 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI avec le CEN 73
 - Avenant N°1 au programme d'études préalables au PAPI (annule et remplace CS-2023-27)
6. Divers : Augmentation du nombre d'heure poste chargé de communication et poste cheffe de projet hydraulique (mise à disposition par le Département de l'Isère), prochaines dates....

Présentation de l'analyse financière

Didier Girard rappelle que le SIAGA avait fait appel à l'agence Agate en 2022 pour la réalisation d'une analyse financière rétrospective et prospective, et que le SIAGA en a demandé la mise à jour. Puis il donne la parole à Marina Cuinat-Guerraz du cabinet Agate pour présenter aux membres du conseil syndical l'analyse financière rétrospective et prospective sur cinq ans. Elle précise que le montant de l'emprunt prévu est moins important que dans l'analyse de 2022, du fait que l'on ajoute deux années (2026 à 2028)

Cf annexe 1

- ✚ Roger Journet indique que le contrat de bassin se termine en 2024 et demande pourquoi il y a une répartition sur trois ans de 2024 à 2026 ? Didier Girard lui explique que les actions continuent au-delà la date de la fin du contrat.
- ✚ Roger Journet demande également pourquoi il n'est pas inscrit des actions prévisionnelles du prochain contrat de bassin. Didier Girard lui explique qu'il est impossible de les estimer à ce jour sans bilan et études préalables du contrat.
- ✚ Eric Philippe demande pourquoi il n'y aura plus de paiement de loyers. Jean-Louis Reynaud lui indique que le SIAGA est co-proprétaire avec le SIEGA pour les nouveaux locaux.
- ✚ Alain Perrot demande s'il est possible de prendre sur la ligne de trésorerie au lieu de faire un prêt à court terme dans l'attente de versements de subventions d'investissement. Marina Cuinat-Guerraz lui explique que ce n'est pas autorisé ; la ligne de trésorerie sert uniquement pour couvrir des dépenses de fonctionnement.
- ✚ Jean-Louis Reynaud ajoute qu'il faut être très attentif aux conditions des prêts notamment pour les conditions de remboursement.
- ✚ Stéphane Gusméoli demande comment fera le SIAGA, en 2028, car le fonds de roulement est très juste. Marina Cuinat-Guerraz lui répond qu'il faudra soit augmenter les participations des EPCI soit faire un emprunt. Mais que ce fonds de roulement sera à réactualiser car il dépend des réalisations réelles.
- ✚ Pierre Fayard indique que la hausse annuelle des participations des EPCI sans réalisation de travaux peut soulever des interrogations de la part des citoyens. Alain Perrot lui répond qu'avant la réalisation des travaux, des études sont nécessaires.

Points techniques

1. **Avancement contrat de bassin GABT**: Sophie Michon indique que 42% des actions sont partiellement engagées, 24% sont en étude et 15% ont été abandonnées :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux : 3 actions en cours :

- Suivi allégé du niveau trophique du Lac d'Aiguebelette année 3 (MO : CCLA /25 000 € HT)
- Elimination des rejets directs au Guiers d'eaux usées domestiques à Pont de Beauvoisin Isère en aval du Pont François 1^{er} (MO : SIEGA /900 000 € HT)
- Raccordement du hameau du Suiffet au réseau d'assainissement collectif (MO Commune Entre-Deux-Guiers : 750 000 € HT).

Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques (7 actions) :

- Reconquête des zones humides remarquables en Isère (MO : CEN38/SIAGA 40 000€)

- Reconquête des zones humides remarquables en Savoie (MO : CEN 73 / SIAGA / CCLA / 153 302 €)
- Amélioration des connaissances sur les zones humides d'altitude (MO SIAGA /48 000 €)
- Gestion, restauration et entretien de la végétation de berge - Mise à jour du plan de gestion pluri annuel (SIAGA / 60 000 €)
- Gestion, restauration et entretien de la végétation de berge-Année 3 (MO : SIAGA : 122 000 €)
- Gestion des massifs d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie-Année 3 (MO : SIAGA : 120 000 €)
- Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du lac d'Aiguebelette – Diagnostic et engagement d'un programme d'actions de restauration et d'entretien Mise en œuvre du plan de gestion pluri annuel - Année 2 (MO : SIAGA/CCLA : 20 000 €)
- **Volet B2** : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique (2 actions)
 - Renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable du réservoir d'Urice sur la commune de Rochefort (MO : SIAEP de la Région du Thiers / 834 000 €)
 - Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur des Combettes à Saint Pierre d'Entremont 73 (MO : SIAEP de la Région du Thiers / 498 000 €)
- **Volet C** : Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire (7 actions dont 4 engagées) :
 - Animation territoriale-Missions d'animation GS et Milieux - Année 3 (MO : SIAGA 100 000 €)
 - Animation territoriale-Missions d'animation Ressource en eau - Année 3 (MO : SIAGA 75 000€)
 - Animation territoriale Missions d'animation - Entretien et EEE - Année 3 (MO : SIAGA 25 000€)
 - Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE sur le territoire (MO : SIAGA 60 000€)
 - Bilan et évaluation du contrat de bassin (MO : SIAGA 25 000€)
 - Animations pédagogiques-Année 3 (MO : SIAGA 57 800 €)
 - Actions de communication-Année 3 (MO : SIAGA 49 000€)

Didier Girard précise que toutes les actions du contrat de bassin GABT 2022-2024 doivent être déposées avant fin juin 2024 pour bénéficier des aides de l'AERMC. Jean-Louis Reynaud précise qu'en dehors du cadre du contrat de bassin, les aides de l'AERMC sont moindres.

Elaboration du schéma départemental des espaces naturels sensible du département de la Savoie :
Sophie Michon explique qu'il y aura un atelier de territoire Avant Pays Savoyard le 7 mars 2024 à la CCVG dont l'objet sera de présenter la démarche ENS et les objectifs poursuivis par le Département, collecter des informations qualitatives sur les sites potentiels et hiérarchiser collectivement la liste de sites potentiels pour le territoire.

- ✚ Alain Perrot indique qu'il n'a pas reçu ces informations. Sophie Michon précise qu'elle enverra aux communes concernées les éléments par mail.

2. Avancement du Programmes d'Etudes Préalables et avenant :

Sébastien Bordier rappelle la chronologie de la mise en œuvre du PEP au PAPI : Celui-ci a été labellisé en juin 2021, le SIAGA avait jusqu'en janvier 2024 pour déposer le dossier pour instruction de la demande d'avenant au PEP puis jusqu'en 2025 pour le dépôt d'instruction du dossier PAPI complet et ensuite une période de 6 ans pour la réalisation du PAPI.

Avenant N° 1 au Programme d'Etudes Préalables au PAPI GATB : Sébastien Bordier indique qu'une délibération annulant et remplaçant la délibération CS-2023-27 doit être prise suite à l'augmentation du budget axe 0 animations pour l'année 2025. Il explique que, par délibération en date du 18 décembre 2020, le SIAGA a confirmé son intention d'engager la mise en œuvre d'une démarche de Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le bassin versant Guiers/Aiguebelette/ Truison/ Bièvre (GATB). Depuis, le Syndicat s'est investi dans l'élaboration et la réalisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) sur le bassin versant GATB, accompagné par une gouvernance spécifique composée d'instances technique et de pilotage.

Le programme, lancé en 2021, accuse aujourd'hui un retard calendaire et un besoin de réactualisation financière nécessitant le dépôt d'un avenant au PEP GATB.

Le programme d'actions du PEP se compose de 24 actions pour un montant total de dépenses de 1 072 200 € HT soit 1 286 640 € TTC, dont 508 650 € de subventions de l'Etat, et 146 070 € de subventions du Département de l'Isère soit 654 720 € d'aides (reste à charge initial SIAGA de 483 911€). Le calendrier initial portait sur la période 2021-2024. L'avenant n°1 prévoit un prolongement de la mise en œuvre du programme de 18 mois, à compter de la date de fin du PEP initial, soit un report au **31 décembre 2025**.

Le nouveau montant des dépenses prévues s'élève à 1 489 369 €, soit un complément budgétaire d'environ 15.8% par rapport au budget initial. Les taux de subvention des partenaires (Etat et département de l'Isère) restent inchangés et s'appliquent à cet avenant. Le reste à charge du SIAGA actualisé s'élève donc à 584 149 € réparti comme suit autour de 7 axes :

V4 30/01/2024	Budget initial	Budget après avenant	Évolution du budget %	
Axe 0	180 000 €	262 111 €	82 111 €	45,6
Axe 1	820 860 €	874 883 €	54 023 €	6,6
Axe 2	74 520 €	101 335 €	26 815 €	36
Axe 3	18 480 €	18 480 €	0 €	0,0
Axe 4	10 380 €	20 760 €	10 380 €	100,0
Axe 5	29 400 €	58 800 €	29 400 €	100,0
Axe 6	110 640 €	110 640 €	0 €	0,0
Axe 7	42 360 €	42 360 €	0 €	0,0
TOTAL	1 286 640 €	1 489 369 €	202 729 €	15,8

Sébastien Bordier expose les actions en cours :

- Actions 1.4 : Diagnostic approfondi et partagé du territoire : Il indique que les objectifs de l'étude sont :
 - Analyse hydrologique
 - Modélisation hydraulique
 - Création d'enveloppes de crues et cartes d'aléas
 - Diagnostic de vulnérabilité

Il précise que les phases 1 à 6 sont terminées, que les rapports préliminaires phases 7 et 8 ont été reçus et que l'étude est en cours de finalisation. Il reste à venir la validation des rapports par les services de l'État ainsi que la validation des zones de vulnérabilité par les communes et enfin la diffusion des rapports finalisés. Et enfin pour arriver au PAPI GATB, il y aura la réalisation des actions :

- 1.1 – Pose de repères de crues
- 4.1 - Cartes aléas
- 5.1 – Réduction de la vulnérabilité

Ainsi que les actions :

- 6.1 / 6.2 : proposition programme de travaux
- 1.8 / 1.9 : ACB/AMC, Dossier PAPI

Pour l'action 1.2 sur la formation pour les élus et agents communaux : celle-ci sera faite par l'Irma

- ✚ Alain Perrot demande où se feront ces formations. Sébastien Bordier lui répond qu'elles auront lieu sur le territoire.

Ensuite Sébastien Bordier donne l'état d'avancement des autres axes :

Axe 2 : surveillance et prévision des crues :

II.1	Pose d'échelles limnimétriques	Non débutée	Lancement 1er trimestre 2024
II.2	Mise en place d'un réseau de sentinelles	Non débutée	Lancement 2024
II.3	Etude de faisabilité d'un réseau de surveillance et d'alerte	En cours	
II.4	Mutualisation de données et échanges entre gestionnaires de cours d'eau	En cours	

Axe 3 : Alerte et gestion de crise :

III.1	Assistance aux communes à la rédaction de PCS et de DICRIM	En cours	
III.2	Garantir la Màj des PCS/DICRIM et démarches associées	En cours	
III.3	Réalisation d'exercices gestion de crise	Non débutée	Lancement 2024 (3 exercices)

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation en urbanisme :

IV.1	Porter à connaissance les cartes d'aléa	Non débutée	Lancement 2024
IV.2	Animation d'un réseau de référents « urbanisme-prévention inondation »	En cours	
IV.3	Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI	Non débutée	Concertation à lancer en 2024

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des enjeux privés

V.1	Réduction de la vulnérabilité sur des enjeux privés	Non débutée	Lancement 2024
-----	---	-------------	----------------

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

VI.1	Analyse des études existantes sur le bassin versant GATB pour l'élaboration d'un programme de travaux	En cours	
VI.2	Propositions d'aménagements pour certains affluents en vue de réduire la vulnérabilité	Non débutée	Lancement 1er trimestre 2024

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

VII.1	Dossiers de régularisation liés aux systèmes d'endiguement de la "Digue des Autrichiens" et du camping de 3 lacs	En cours	Dossiers déposés, en cours d'instruction Digue de la Broue: 06/23 Digues des Autrichiens: 12/23
VII.2	Procédures réglementaires de surveillance des ouvrages de prévention des inondations	En cours	

Axe 0 – Animation : initialement prévu sur 4 ans, celui-ci a été prolongé jusqu'en décembre 2025

Sébastien Bordier présente ensuite le programme 2024 :

- 1.1 : Pose de repères de crues historiques et pédagogiques : lancement 1er trimestre 2024
- 1.2 : Ateliers de sensibilisation
- 1.3 : Sensibilisation scolaire : première animation prévue en fin d'année scolaire
- 1.4 : Finalisation du Diagnostic
- 2.3 : Étude de faisabilité d'un réseau de surveillance : Lancement phase 2
- 3.1 : Participation à la mise à jour des PCS / DICRIM

3.3 : Exercices de gestion de crise (3 exercices, dates à confirmer)

4.1 : Publication des cartes d'aléas

5.1 : Diagnostic de vulnérabilité au bâtiment : lancement 1er semestre suite 1.4

6.1 / 6.2 : Analyse des études existantes et définition d'un programme de travaux : lancée

7.1 : Études pour classement en système d'endiguement

- 3 Lacs (en cours)

- Chorolant (en cours)

- Millose

- Grenat (compléments nécessaires avant de statuer)

- Maillet

1.8 : Lancement des ACB/AMC en fin d'année 2024.

Sébastien Bordier indique que pour les actions 1.1 / 1.2 / 1.4 / 2.3 / 4.1 / 6.1 / 6.2 nécessiteront l'aide des membres du conseil syndical.

- ✚ Pierre Fayard demande si ces études sont faites par des bureaux d'études ou en interne. Didier Girard lui répond que ce sont des bureaux d'études qui les réalisent. Cela va entraîner la mise en place d'astreinte notamment pour la surveillance des systèmes d'endiguement.
- ✚ Alain Perrot ajoute que cela va engendrer une augmentation des charges du personnel. Didier Girard précise que le SIAGA n'a pas le choix : c'est une obligation réglementaire pour les systèmes d'endiguement classés sur le territoire, afin qu'un(e) ou plusieurs agents puissent être capables d'intervenir.
- ✚ Jean-Louis Reynaud indique que cela va de paire avec la mise en œuvre des PCS des communes.

3. **Election d'un membre du Bureau Syndical** : Jean-Louis Reynaud explique que suite à la démission, en date du 2 mai 2023, de Monsieur ROULAND Patrick, membre du bureau syndical, le conseil syndical du SIAGA doit procéder à l'élection d'un nouveau membre au bureau syndical. Il demande à Pascal Gentil de bien vouloir se présenter à l'assemblée. Pascal Gentil prend la parole et indique qu'il est élu sur la commune de Lépin-Le-Lac et membre de la CCLA en charge du lac. Il annonce se présenter en tant que membre du bureau syndical. Jean-Louis Reynaud reprend la parole afin de procéder à l'élection par bulletin secret d'un nouveau membre au bureau syndical. Il demande à l'assemblée si d'autres membres souhaitent se présenter. Aucun autre membre se présente. Sabine Gandy distribue donc les bulletins et chacun effectue son vote dans l'urne. Alain Perrot et Pierre Fayard procède au dépouillement des 13 votes des membres présents, qui fait ressortir le résultat suivant : 12 voix pour Pascal Gentil et 1 bulletin blanc. Monsieur Pascal Gentil est donc élu aux fonctions de membres du bureau

Le Conseil Syndical approuve l'élection du nouveau membre au bureau syndical

4. Débat Orientation budgétaire : Didier Girard rappelle le contexte général et les évolutions, notamment sur le PEP et les actions du contrat de bassin GABT.

Il indique qu'au niveau des recettes, il est proposé une augmentation du montant des participations GEMAPI et Item 12 de 3% et que les subventions sont liées à l'avancement des études et travaux.

Quant aux dépenses, elles concernent la poursuite des actions du contrat de bassin GATB et PEP, et le programme de gestion sédimentaire. Les frais de structure sont en légère hausse.

Sabine Gandy présente les chiffres provisoires de l'année 2023

	RESULTATS 2022				SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	
SF	+1 953 494.80 €	1 372 265.75 €	1 151 016.34 €	221 249.41 €	2 174 744.21 €
SI	697 509.36 €	318 645.88 €	379 935.19 €	- 61 289.31 €	636 220.05 €

Didier Girard présente les projets 2024 et le budget envisagé. Jean-Louis Reynaud précise que le volet du financement du bâtiment n'est pas encore défini.

- ✦ Stéphane Gusmérolé demande s'il y aura des recettes sur le nouveau bâtiment. Jean-Louis Reynaud lui répond qu'à l'heure actuelle, il n'y en a pas.

Le Conseil Syndical décide de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du SIAGA, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 au conseil syndical du 20/03/2024

3/Délibérations :

- **Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat :** Didier Girard explique que les collectivités peuvent proposer aux agents une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sur la base suivante et qu'il sera demandé aux membres du conseil syndical de la proposer pour 100% du montant maximum comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Règlement Budgétaire et Financier** : Sabine Gandy rappelle que depuis le 1er janvier 2024, le SIAGA est passé à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature. Ce R.B.F. doit notamment préciser les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels. Les modalités d'information du Conseil Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. Le projet de R.B.F. est présenté et sera joint en annexe.

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Demande de subvention missions Année 2024** : Didier Girard rappelle que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu, que l'année 2024 permettra d'engager les études préalables du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat, que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Il convient donc de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse concernant le financement des postes pour l'année 2024.

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Demande de financement des animations poste PAPI 2024** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a créée en 2021 un poste d'emploi non permanent de chargé de mission prévention des inondations. Le montant du coût de ce poste pour l'année 2024 est de 63 050.00 €. L'Etat propose une subvention pour le financement de ces animations PEP au P.A.P.I. au taux de 50%, (soit 31 525.00 €). Il convient donc de demander les subventions auprès de l'Etat concernant le financement de ce poste pour l'année 2024.

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Demande de subventions animation foncière sur le Grand marais et Lac de Saint Julien de Ratz** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a prévu l'élaboration de plan de gestion sur deux zones humides, Grand marais (Romagnieu) et Lac de Saint Julien de Ratz (La Sure en Chartreuse) dans le cadre du contrat de bassin GABT 2022-2024 et de la convention de coopération CEN 38. Cette démarche est prévue dans la fiche action B1.3.2 du contrat : Reconquête des zones humides remarquables en Isère. Le coût estimatif de la mission est de 40 600 € TTC. Il est possible de solliciter des aides des financeurs pour le financement de cette étude.

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Avenant à la convention 2023 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI avec le CEN 73** : Didier Girard indique qu'une partie des travaux prévus dans le cadre de la convention 2023 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée sur les territoires de la CCLA n'a pas pu être réalisée. Cette convention arrive à échéance le 21 février 2024. Il convient donc de faire un avenant de prolongation de durée jusqu'au 31/07/2024 pour cette convention.

le Conseil Syndical approuve à l'unanimité

- **Avenant N° 1 au Programme d'Etudes Préalables au PAPI GATB** : Didier Girard indique que cette délibération annule et remplace la délibération CS-2023-27 suite à l'augmentation du budget axe 0 animations pour l'année 2025. Il explique que, par délibération en date du 18 décembre 2020, le SIAGA a confirmé son intention d'engager la mise en œuvre d'une démarche de Programme d'Action de

Prévention des Inondations sur le bassin versant Guiers/Aiguebelette/ Truison/ Bièvre (GATB). Depuis, le Syndicat s'est investi dans l'élaboration et la réalisation d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) sur le bassin versant GATB, accompagné par une gouvernance spécifique composée d'instances technique et de pilotage.

Le programme, lancé en 2021, accuse aujourd'hui un retard calendaire et un besoin de réactualisation financière nécessitant le dépôt d'un avenant au PEP GATB.

Le programme d'actions du PEP se compose de 24 actions pour un montant total de dépenses de 1 072 200 € HT soit 1 286 640 € TTC, dont 508 650 € de subventions de l'Etat, et 146 070 € de subventions du Département de l'Isère soit 654 720 € d'aides (reste à charge initial SIAGA de 483 911€). Le calendrier initial portait sur la période 2021-2024. L'avenant n°1 prévoit un prolongement de la mise en œuvre du programme de 18 mois, à compter de la date de fin du PEP initial, soit un report au **31 décembre 2025**.

Le nouveau montant des dépenses prévues s'élève à 1 489 369 €, soit un complément budgétaire d'environ 15.8% par rapport au budget initial. Les taux de subvention des partenaires (Etat et département de l'Isère) restent inchangés et s'appliquent à cet avenant. Le reste à charge du SIAGA actualisé s'élève donc à 584 149 € réparti comme suit autour de 7 axes :

V4 30/01/2024	Budget initial	Budget après avenant	Évolution du budget	%
Axe 0	180 000 €	262 111 €	82 111 €	45,6
Axe 1	820 860 €	874 883 €	54 023 €	6,6
Axe 2	74 520 €	101 335 €	26 815 €	36
Axe 3	18 480 €	18 480 €	0 €	0,0
Axe 4	10 380 €	20 760 €	10 380 €	100,0
Axe 5	29 400 €	58 800 €	29 400 €	100,0
Axe 6	110 640 €	110 640 €	0 €	0,0
Axe 7	42 360 €	42 360 €	0 €	0,0
TOTAL	1 286 640 €	1 489 369 €	202 729 €	15,8

Divers :

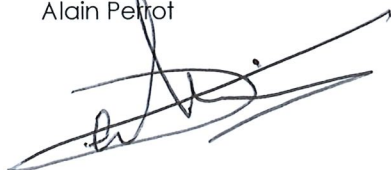
Didier Girard indique qu'il est envisagé d'augmenter le nombre d'heure poste chargé(e) de communication (de 50% à 80%) ainsi que celui du poste chef(fe) de projet hydraulique (mise à disposition par le Département de l'Isère),

Sabine Gandy indique les prochaines dates :

- 06/03/2024 à 17h30 : bureau syndical
- 05/03/2023 à 10h00 : Comité pilotage bâtiment / Siega
- 19/03/2024 à 9h30 : commission géographique du Haut Rhône à Challes-les-Eaux
- 20/03/2024 à 18h00 : conseil syndical
- 22/03/2023 à 9h00 : Comité pilotage rivière sauvage à 4C

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance
Alain Perrot



Le 07/02/2024
Le Président
Jean-Louis REYNAUD

